

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA  
JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, la ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,

Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-20 et suivants,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État en Guyane,

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre,

Vu l'arrêté du 18/07/2016 portant création de la mention **Loisirs tous publics** du BPJEPS, spécialité animateur,

Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury **le 04/05/2023**,

ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup>.- Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité animateur mention Loisirs tous publics est attribué aux personnes dont les noms suivent :

**Genre, nom et prénom**

Madame	ABOUILAAZ	Zoubida
Madame	ARMANI	Adeline
Madame	BELLEGARDE	Amandine
Madame	BEN HAMANE	Nihel
Madame	BENETEAU	Amandine
Madame	BERNARD	Kelly-Lucie
Madame	BERNARDAS	Samantha
Madame	BILLEROT	Rachel
Madame	BLANCEY	Lucie
Monsieur	BOSSEBOEUF	Romain
Monsieur	BOUILLAUD	Enzo
Madame	CHASTRUSSE	Lucie
Monsieur	CHAUDRON	Valentin
Monsieur	CLUZEL	Nathan
Monsieur	DETCART	Victor
Monsieur	DUCOULOMBIER	Augustin
Monsieur	DUPUY FURET	Gaspard
Madame	ETCHECHOURY	Cindy
Madame	FAUCHEREAU	Maelle

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

Madame	FERRET	Lola
Madame	GALLAND	Laëtitia
Monsieur	GALLOT	Kilian
	MOUGEVILLE	
Monsieur	GEORGET	Gabin
Madame	GONNORD	Maeva
Madame	GOUPIL	Margaux
Madame	GRANDAMY	Mélanie
Monsieur	GRIFFAULT	Timon
Madame	GUINLE	Catherine
Monsieur	HANDOUCHE	Jason
Monsieur	HAZERA	Baptiste
Madame	JANECZEK	Morgane
Monsieur	LANUSSE	Romeo
Monsieur	LATAPIE	Fabien
Madame	LONGUETEAU	Julie
Madame	MORETTI	Zoé
Madame	OQUERANZA	Izaskun
Monsieur	PARNAUDEAU	Émile
Madame	POUYADOU	Ninon
Madame	RAMBERG	Manon
Monsieur	ROY	Estéban
Monsieur	RUGARLI	Ulrich
Madame	SOARES	Christelle
Monsieur	SOLANILLE	Sylvain
Madame	VILLAIN	Eva
Monsieur	VILLANNEAU	Martin
Madame	VIROULAUD	Lindsay
Madame	WAKANUMUNE	Rose

Article 2.- La rectrice de région académique de Nouvelle-Aquitaine est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BRUGES CEDEX, le 04/05/2023

Pour la rectrice de région académique de Nouvelle-Aquitaine et par délégation,

Pour la Rectrice de la région académique Nouvelle Aquitaine,  
Rectrice de l'académie de Bordeaux,  
Chancelière des Universités  
et par délégation,  
le délégué régional académique

  
Mathias LAMARQUE